

## La liberté de conscience

Traduire en actes la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789, c'est être capable au sein d'un service communal qui nous est cher, l'École, de dire avec un vocabulaire adapté à des élèves mais aussi, plus tard, à des collégiens ou à des lycéens, bref tout au long de la vie : Vos parents vous ont transmis leur croyance ou leur non-croyance par rapport à l'existence d'un Dieu. Et vous, vous avez le droit de faire maintenant votre chemin par vous-mêmes, en toute liberté. Avant tout, vous avez une liberté de conscience et la loi vous protège. Si une personne fait pression sur vous, où que ce soit – chez vous, à la maison, dans la rue, à l'école, où que vous soyez – elle peut avoir une forte amende et même aller en prison. Comme vous-même si vous faites pression sur quelqu'un pour imposer vos idées. Le caractère pénal de toute atteinte à la liberté de conscience a non seulement une vertu éducatrice mais il permet d'enseigner la laïcité clairement et simplement. Tous les citoyens, les croyants et les non-croyants ensemble et à égalité peuvent facilement transmettre et expliquer aux enfants de nos écoles, mais aussi aux parents, aux amis, aux collègues le sens de la liberté de conscience. Seule la citoyenneté pleinement reconnue à chacune et à chacun quel que soit sa couleur de peau, sa religion (chrétienne, juive, musulmane, ...) permet la laïcité. C'est traduire en acte notre volonté de bien vivre ensemble. Nous sommes tous concernés.

Le personnel communal titulaire, contractuel, de droit public ou privé tient une place singulière parce qu'il est en contact avec le public dans toute sa diversité. C'est une chance pour la commune. Les conditions à respecter pour travailler à Barre des Cévennes comme dans n'importe quelle collectivité sont rappelées dans le *Statut général* : L'agent, au-delà du secret professionnel et du devoir de réserve, doit faire preuve de probité et respecter le principe de neutralité du service public. Il lui est interdit de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. Les règles de bon sens regardent tout autant les accompagnateurs et les intervenants, même bénévoles, comme tout un chacun.

Je souhaiterais remercier très sincèrement chaque agent de la commune représentant d'une République laïque. Dans l'ordre alphabétique : Willow Aubelle, Sandrine Béhague, Marie Blondel, Muriel Capelier, Catherine Couderc, Christophe Estor, Baptiste Napoli, Marie-Anne Nattero, Karine Valmalle.

**François Rouveyrol**

Ouverture de la Mairie : lundi, mardi et jeudi, de 8h à 12h.

Téléphone : 04 66 45 05 07 – Courriel : [mairie.barre-des-cevennes@orange.fr](mailto:mairie.barre-des-cevennes@orange.fr)



# Barre des Cévennes

Patrimoine ♦ Local ♦ Unesco ♦ Sociabilité

Bulletin municipal ♦ N°3 ♦ Hiver 2023

### EDITO

**Mesdames, Messieurs,**

Bien que le contexte local, national et international ne soit pas toujours réjouissant, nous avons la chance de vivre dans un village à Barre des Cévennes où les liens entre les habitants, et ceux avec le territoire cévenol, sont forts.

Les commerces, les services créés ces dix dernières années par la municipalité contribuent à favoriser les échanges. Rien n'est acquis. En dehors des quelques mois d'ouverture des maisons secondaires, voire quelques jours seulement, et de la présence des touristes, la faiblesse de la population barroise permet très difficilement de maintenir ces activités tant appréciées. C'est un défi au quotidien pour l'auteur de ces lignes. C'est un effort encore plus considérable qui attend les élus du Conseil municipal et tous les habitants pour se projeter dans les dix ou quinze prochaines années en finalisant le Plan Local d'Urbanisme afin d'inscrire dans la durée les bons projets pour simplement préserver la vie de village.

Cependant, à l'heure des restrictions budgétaires, à quoi bon un PLU de qualité si, en parallèle, les outils pour inviter les co-financeurs (Europe, Etat, Région, Département) à investir à Barre des Cévennes ne sont pas mis en place ? **Vous le savez, depuis de nombreuses années, saisir toutes les opportunités pour obtenir de l'argent, c'est la marque de fabrique de la commune.**

C'est la raison d'être de l'inscription à venir « Barre des Cévennes *Bourg Centre Occitanie* ». C'est aussi la reconnaissance prochaine du premier *Site Patrimonial Remarquable* attribué à une commune cévenole lozérienne, gardoise et ardéchoise.

A ce titre, le Ministre de la Culture dépêchera à Barre des Cévennes en février prochain une Inspectrice des

Patrimoines pour valider le périmètre concerné, présenté en réunion publique il y a quelques semaines. Comme cela a été expliqué, il n'y aura aucune contrainte supplémentaire sur les questions d'urbanisme. C'est, bien sûr, le Haut-Lieu de l'UNESCO à la Maison de l'Orient et la Maison des Métiers de l'Agropastoralisme porté par le Conseil municipal et largement développé dans le bulletin municipal n°1 toujours disponible.

C'est, plus récemment, la DRAC de Toulouse des services préfectoraux qui s'est déplacé à plusieurs reprises à Barre des Cévennes. Elle considère notamment que le site du Village de gîtes de Barre des Cévennes est exceptionnel. C'est pourquoi elle y soutient la labellisation *Architecture Contemporaine Remarquable*.

Outre la Préfecture de la Région Occitanie, la Présidente du Conseil départemental de la Lozère est venue à deux reprises à Barre des Cévennes. Le Préfet de la Lozère ainsi que le Sous-Préfet de l'arrondissement de Florac se sont également déplacés. Ce sont des signes qui ne trompent pas sur l'intérêt des projets barrois et la santé financière de la commune. En effet, les capacités d'autofinancement sont très bonnes. Pour la treizième année consécutive, les impôts ne devraient donc pas augmenter. Le budget en fonctionnement sera par contre difficile à équilibrer en raison de l'envol du coût des matières premières et de la reprise de l'exploitation du Village de Gîtes par la commune.

Madame, Monsieur, dans l'attente de nous retrouver au Café (lire page suivante) autour d'une galette, je vous transmets mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

**François Rouveyrol,**

Maire de Barre des Cévennes,  
Vice-Président  
de la Communauté de Communes  
Gorges Causses Cévennes

## Cérémonie des vœux

Tous les habitants sont invités à la cérémonie des vœux au Café du village, **le vendredi 27 janvier 2023 à partir de 17h00.**

### Adressage

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, l'adressage complet est achevé sur tout le territoire communal. La sécurité des personnes, l'acheminement des secours, la distribution des services à domicile, la bonne utilisation de la technologie GPS, le déploiement de la fibre optique chez les habitants seront opérationnels d'ici février prochain. Progressivement, la commune installera les nouveaux panneaux de rue. Une première tranche concernera en priorité la numérotation des maisons du Bourg centre, à la charge de la municipalité seule. ♦

### Dérèglement climatique

#### Epuisement progressif de la ressource en eau en Cévennes

La Communauté de communes Gorges Causse Cévennes a vécu durant des mois une situation de crise inédite en raison d'une pénurie d'eau potable et d'eau tout court. Personne ne peut affirmer aujourd'hui qu'elle ne se reproduira pas. Le coût des livraisons d'eau auprès des habitants et des agriculteurs a été considérable d'autant que même les rivières étaient globalement quasi à sec comme chacun a pu le constater. Aujourd'hui, personne sur le territoire ne se risquerait à affirmer que les sources, même les meil-

leures, ne se tariront jamais à l'avenir. Cet enjeu environnemental n'est pas que local. Il est tout autant régional que national. Un dossier détaillé sera adressé à chacun. Tous les Maires sont mobilisés auprès de leurs habitants pour les inviter à des changements d'usage. Plus personne ne peut ignorer la réalité des aléas du climat sur notre quotidien. ♦

### Téléphonie mobile

Après des années de bataille menée par la municipalité, la Commission départementale en charge des zones blanches encore très présentes sur tout le département a retenu trois sites sur la commune de Barre des Cévennes en 2023 : Le Vergougnous, Saint-Pierre et Les Bastides. Encore un peu de patience pour les habitants concernés ! ♦

### Fibre optique

347 logements sont recensés sur la commune. Sous l'égide du Syndicat mixte Lozère numérique, 205 prises ont déjà été installées, notamment au Bourg centre. Cependant, fin octobre 2022, seulement 31 propriétaires ont demandé la fibre pour leur domicile. Orange, en charge du branchement, attendait, en parallèle, la réponse de 28 autres. Au Vergougnous, la fibre est déployée dans 7 foyers. Le

raccordement est prévu avant juin 2023. Là aussi, les choses avancent ! Il en va de même au Mazeldan où on espère un raccordement courant été 2023. Le lien avec le satellite est une solution qui devrait être préconisée pour d'autres logements. La Mairie et le Conseil départemental n'ont jamais baissé les bras sur ce dossier important. ♦

### Saleuse

Acquisition, cet automne, de matériel spécifique de déneigement pour un montant de 10.000 € HT, financé à 60% par l'Etat. ♦

### Aide au logement

Le Conseil départemental initie un nouveau programme d'aides au logement destiné aux propriétaires occupants et bailleurs en lien avec l'Etat, la Région Occitanie, la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes et l'ADIL. N'hésitez pas à vous saisir de ces aides financières et transmettre l'information à vos proches. **Retenez que progressivement les logements les plus mal isolés seront interdits à la location.** Un accompagnement personnalisé et gratuit vous est proposé. Espace France Services à Florac, 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 9h00 à 11h30. Téléphone : OC'TEHA 04 66 31 13 33 ou Lozère énergie 09 78 31 45 20. ♦



### Pizzeria-Restaurant

Après sept années d'activités à la pizzeria-restaurant *Als dos corses*, Sabine et Denis Brun ont décidé de prendre une retraite bien méritée. Gageons qu'ils maintiendront les liens d'amitié noués depuis leur installation dans le village.

Pascale et Freddy Albuissou ont donc pris les commandes de ce lieu de restauration situé en cœur de bourg en proposant tous les jours à midi un menu auquel se rajoute les pizzas les vendredis et samedis ainsi que des gâteaux individuels à la vente. Dès l'ouverture, nombreux sont les habitants qui ont été séduits par la qualité des plats élaborés par Pascale et Freddy (fermeture de mi-janvier à fin février 2023). ♦

### Un champion barrois

« Avec *Corentin Capelier, tout est simple !* » (Lozère Nouvelle du 25 août 2022) Ce jeune champion barrois, inscrit régulièrement aux championnats de France de cross, enchaîne des performances de premier ordre sur le territoire national partout où la compétition le mène. Le mérite est d'autant plus grand qu'il mène de front son activité professionnelle dans plusieurs départements et sa fonction de Conseiller municipal à laquelle il apporte son sérieux et son expérience de terrain. ♦



### TRAVAUX

#### Village de gîtes

A la suite du renouvellement du classement 3 étoiles et de la labellisation *Esprit Parc National*, des recommandations ont été préconisées pour améliorer le confort et la qualité des équipements des gîtes et du bâtiment d'accueil. Par ailleurs, la commune profite des dernières dispositions de l'Etat pour supprimer les énergies fossiles (gaz en provenance de Russie ou d'Algérie) et hors de coût et les remplacer par des dispositifs à granulés de bois dans les 30 gîtes, pour un montant total de 340.000 € HT. Cofinancement en cours : 80% auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat.

Pour info, petit comparatif sur le coût des énergies communiqué par le SDEE (septembre 2022). Gaz : 17 à 18 centimes le kw/h ; électricité : 17 à 18 centimes le kw/h ; fioul : 15 à 16 centimes le kw/h ; granulés : 7 à 9 centimes le kw/h ; plaquettes : 5 centimes le kw/h ; bois bûches : 2 à 3 centimes le kw/h ♦

#### Voirie

- Pont du Castanet (ruisseau d'Aljaric) : Réception des travaux cet automne pour un montant de 19.000 € HT, cofinancé à 70% par l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil départemental de la Lozère.

- Mur de soutènement du chemin des Bastides au Bramadou, 2<sup>ème</sup> tranche : montant de 9.520 € HT, financé à 80% par l'Etat, la Région et le Conseil départemental.

- Travaux de normalisation d'une piste forestière au gabarit grumier : à la suite de la mise en œuvre d'une bâche de 300 m<sup>3</sup> destinée à protéger la forêt, les biens et les personnes contre les incendies, pour un montant de près de 30.000 € HT,

cofinancé à 80%, réfection totale de la piste entre les 4 Chemins et le Col de l'Oumenet, pour un montant de 83.555 € HT, cofinancé à plus de 80% (Etat, Département). Début et fin des travaux avant l'automne 2023. ♦

#### Ecole

Pose d'un abri à proximité immédiate de l'école. Il offre une protection appréciée des enfants et des parents d'élèves. Charles Aldrovandi, 1<sup>er</sup> Adjoint, en est le Maître d'œuvre. L'aide de Jean-Claude Auberlet, 2<sup>ème</sup> Adjoint, et des habitants lors du montage a été précieuse. Les travaux doivent se poursuivre au niveau du préau.

Un large tableau numérique a été installé dans la classe des grands avec le soutien

financier du Conseil départemental et de l'Etat. Une enveloppe est disponible pour le remplacement et l'acquisition de mobilier conforme aux attentes des usagers et de la réglementation. ♦

### Abandon des énergies fossiles

Des études sont en cours pour le remplacement des chaudières au fioul et au gaz à l'école, à la gendarmerie et au Centre d'Incendie et de Secours, lié pour ce dernier au futur garage communal. En priorité, en 2023, la chaudière de l'école. Etudes pour développer les énergies renouvelables à l'ancienne décharge (panneaux photovoltaïques). ♦

### Salle polyvalente

Travaux de rénovation programmés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour un montant de 50.000 € HT, cofinancé à 80% par le Conseil départemental et la Région Occitanie. Ils consistent à aménager un accès handicapé, reprendre intégralement la cuisine, le chauffage et l'éclairage. Les toilettes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et une douche sera installée dans le cadre du Haut-Lieu de l'Agropastoralisme, organisateur d'événementiels. ♦

### Inscription à la liste de diffusion des informations de la Mairie

Au-delà de la parution du bulletin municipal, la Mairie diffuse régulièrement par courriel des actualités auprès des habitants de la commune (exemples : arrêtés, informations relatives au Plan Local d'Urbanisme, dates des réunions publiques, offres d'emploi, événementiel, etc.). Pour vous inscrire à la liste de diffusion, passez en Mairie aux horaires d'ouverture (les lundis, mardis et jeudis de 8h à 12h) ou contactez-nous à : [mairie.barre-des-cevennes@orange.fr](mailto:mairie.barre-des-cevennes@orange.fr) ou par téléphone au : 04 66 45 05 07.

Les actes administratifs de la commune sont également accessibles depuis le site internet de la commune, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : [www.barredescevennes.fr](http://www.barredescevennes.fr) ♦